



**LE DIRECTEUR GENERAL**

Paris, le 12 juin 2020

**AVIS AUX ÉTABLISSEMENTS DE CREDIT N° 2020/09**

**Objet : Renouvellement de la première LR6**

Le Conseil de Surveillance de l'IEOM, lors de sa réunion du 27 mai 2020, a décidé de renouveler la première ligne de refinancement à 6 mois (LR6) en cours qui arrive à échéance le 1<sup>er</sup> juillet 2020 selon les modalités décrites ci-après :

- porter le montant de l'appel d'offres à 25 milliards de XPF ;
- porter à 12 mois la maturité de la nouvelle ligne (LR12) ;
- aligner le taux de la LR12 sur celui des LR6 (soit -0,10 %).

Les règles des lignes de refinancement (LR) sont précisées dans la NIEC 02/2020. Les modalités de remise et de cession du collatéral en garantie des LR sont décrites dans la NIEC 03/2020.

Marie-Anne POUSSIN-DELMAS